

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du vendredi 27 juin 2014

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 18h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 56/14**
Rapport de gestion 2013
- 7) **Préavis no 55/14**
Comptes 2013
- 8) **Préavis 57/14**
Approbation anticipée, pour clause d'urgence, d'un montant de CHF 975'000.-- à porter au budget 2015, soit une augmentation de CHF 444'000.--, par rapport au budget de fonctionnement 2014 des Transports publics, suite au développement et à la mise en place du nouveau réseau au quart d'heure
- 9) Motion de M. Yvan Buccioli sur la «politique communale en matière de transports publics»
- 10) Election du Président du Conseil communal
- 11) Election du Vice-Président du Conseil communal
- 12) Election de deux scrutateurs
- 13) Election de deux scrutateurs-suppléants
- 14) Election des membres de la Commission de Gestion
- 15) Election des membres de la Commission des Finances
- 16) Annonce des préavis à venir
- 17) Propositions individuelles et divers
- 18) Le mot du Syndic

- 19) Allocution de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal
- 20) Contre-appel et paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

- Le PRESIDENT salue le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de «La Côte» et du «24heures», le public et souhaite à tous la bienvenue pour cette dernière séance de l'année civique.

1/ Appel

Avec 51 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. La voix du Président n'étant pas prise en compte, les délibérations se font sur la base de 50 voix.
Membres excusés : Mlle Tiffany Bucciol et M. Adrien Liechti
Membres arrivés plus tard : Mme Yildiz Dubosson et M. Pascal Sandoz.

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014

- M. Georges SUTER préférerait qu'il soit précisé au point 7/ in fine que si la discussion a été close c'est parce qu'il n'y a pas eu d'intervenant.

- Mme D.-Ella CHRISTIN corrige en page 3, sous D/ Conseil Régional. Le troisième objectif principal est « d'examiner le fonctionnement ...» et non pas de définir.

- Mme Martine BAUD corrige en page 6, sous sa dernière intervention. Les dossiers sont à consulter «au service de l'urbanisme» et non au SEBIE.

Sans autre remarque, le procès-verbal est approuvé par 43 oui et 7 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Le PRESIDENT annonce le décès de Mme Simone Augsburger, maman de notre conseiller Michel Augsburger. L'Assemblée se lève pour une minute de silence.

B/ Résultats à Prangins des votations du 18 mai :

Votations fédérales : l'objet 1 sur les soins médicaux de base a été accepté par 1246 oui contre 99 non. Taux de participation : 63.11%. L'objet 2 pour que les pédophiles ne puissent plus travailler avec des enfants a été accepté par 859 oui contre 426 non. Taux de participation : 60.84%. L'objet 3 sur les salaires équitables a été balayé par 988 non contre 351 oui. Taux de participation : 63.29%. L'objet 4 sur l'achat des Gripen a

également été refusé par 875 non contre 467 oui. Taux de participation : 63.25%.

Votation cantonale pour sauver Lavaux : L'initiative a été refusée par 838 non contre 361 oui. Le contre-projet a été accepté par 850 oui et 329 non. A la question subsidiaire les électeurs ont plébiscité le contre-projet par 880 voix contre 307 voix pour l'initiative.

Le PRESIDENT remercie notamment M. Georges Suter qui a été d'une grande aide en instaurant un système très efficace pour comptabiliser les suffrages de la votation cantonale.

C/ Notre nouvelle secrétaire sera assermentée mardi 1^{er} juillet lors de la séance du Bureau du Conseil.

D/ Le préavis 52/14 est prêt mais n'a pas été mis à l'ordre du jour afin de ne pas surcharger la présente séance. Il sera porté à celui du mois de septembre.

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

5/ Communications de la Municipalité

Le Syndic informe que seuls M. Cyrille Perret et lui-même ont des communications.

- Le SYNDIC :

A/ M. Gérard Mosset, huissier municipal, a démissionné de sa fonction pour le 31 juillet prochain. La Municipalité est donc à la recherche d'un nouvel huissier dès le 1^{er} août.

- M. Cyrille PERRET :

A/ Travaux en cours sur la Commune : Les Services Industriels de Nyon font de gros travaux sur la route de l'Etraz pour mettre aux normes les conduites de gaz et d'eau. Le giratoire des Mürettes est en voie de finition.

B/ Importante baisse du tonnage des sacs poubelles puisqu'en mai 2013 il était de 71 tonnes et en mai 2014 de 40 tonnes.

C/ Le PPA En Messerin et la déchetterie ont été mis à l'enquête public. Aucune opposition n'a été formulée. Le Conseil sera saisi d'un préavis dans les prochains jours.

Les communications de la Municipalité sont terminées.

(Arrivée de Mme Dubosson, le nombre de votants passe à 51)

6/ Préavis no 56/14

Rapport de gestion 2013

Le PRESIDENT appelle M. Jean-Paul MARET, président de la commission de gestion, pour la lecture des conclusions de la commission.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Jean-Paul Maret répond à deux remarques formulées par M. Peter Dorenbos.

Pourquoi la COGEST n'a-t-elle travaillé que sur le bâtiment de l'Auberge ? Réponse : La COGEST travaille par pointage et ce bâtiment avait fait l'objet de plusieurs préavis.

Il est prévu dans le règlement du CC que la Municipalité doit convenir des sujets en cours. Qu'en est-il ? Réponse : La COGEST a décidé de ne pas s'en occuper cette année, mais peut-être l'année prochaine.

La discussion est ouverte.

- Le SYNDIC prend la parole pour répondre aux critiques de la COGEST formulées dans son rapport. Voici sa réponse :

«Aux termes des 16 séances de travail de la COGEST, les commentaires de la CG, spécifiques à notre rapport de gestion 2013, objet du présent préavis, et sur lequel vous devrez vous exprimer, tiennent en quatre lignes au point 8 du rapport de la commission. Ces commentaires relèvent, je cite : «La qualité du document fourni» et plus loin mentionnent : «La COGEST n'a pas de remarque particulière sur son contenu». Au-delà de cette appréciation très sommaire, dont bien des Municipalités se satisferaient, permettez-nous au regard du manque apparent d'intérêt pour ce rapport de rappeler qu'il énumère de manière exhaustive la somme d'activités déployée par l'Exécutif et les collaborateurs de notre Commune au cours de l'année écoulée et qu'à ce titre il aurait, à nos yeux, mérité plus qu'une considération esthétique et au minimum quelques commentaires sur son contenu.

Pour pallier à ce manque et éviter tout malentendu, nous aimerions relever que dans le strict respect de notre programme de législature et d'un budget de 25 millions que vous nous avez alloué, dans le cadre également du plan d'investissements planifié et bien évidemment en respectant les lois et règlements qui régissent le fonctionnement d'une commune, nous avons voué en 2013 toute notre énergie à la bonne gestion et au fonctionnement des services publics ainsi qu'à l'administration des biens communaux. Que ce soit en matière d'administration générale, de finances, de ressources humaines, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de gestion des bâtiments et infrastructures, de politique environnementale, de voirie et espaces verts, de gestion des déchets et des travaux, d'instruction publique, de police, de mobilité, d'enfance et de jeunesse, de relations avec la population, et enfin de culture et de tourisme, l'investissement de la Municipalité, relayé par 32 collaborateurs et collaboratrices et auxiliaires motivés, aura permis de gérer et mener à bien les affaires courantes, de lancer et réaliser de nombreux projets et de planifier l'avenir afin de répondre aux attentes de notre population aujourd'hui et pour les décennies à venir.

Tout cela figure de manière détaillée dans notre rapport mais nous tenions à le rappeler aux membres de ce Conseil par égard pour les acteurs impliqués au quotidien dans ce vaste programme d'activités.

Qui plus est ce plan d'action a été réalisé avec un effectif du personnel réduit par rapport à la taille de notre commune, en maintenant notre taux d'imposition qui reste, en comparaison intercommunale, extrêmement attractif, en réduisant également notre dette de trois millions ce qui porte notre endettement net par habitant à moins de CHF 450.-, ce qui est un excellent résultat, et en dégagant pour le seul exercice 2013 une marge d'autofinancement de plus de 4,3 millions permettant d'autofinancer à hauteur de 94% les 4,6 millions d'investissements de l'année.

Un bref commentaire sur ces quelques éléments de notre rapport d'activités et de nos comptes aurait été apprécié par celles et ceux qui s'engagent pour notre commune afin qu'elle reste un lieu de vie privilégié.

Les neuf autres points sur les dix du rapport de la COGEST traitent d'un certain nombre de sujets sur lesquels nous n'allons pas répondre ici en détail mais qui comportent d'ailleurs un certain nombre d'erreurs et surtout qui font longuement état de critiques sur la gestion opérationnelle de la commune, sur notre manière d'exécuter les tâches que vous nous avez confiées.

La plupart de ces points reste de la compétence exclusive de la Municipalité. Pour ne prendre qu'un seul exemple, lorsque la COGEST demande à la Municipalité de fixer les délais pour la remise des factures, en page 4 de son rapport, la COGEST s'attribue des compétences de la Municipalité et fait de la cogestion fortement déconseillée par le Service des communes. Nous ne sommes pas hermétiques bien sûr aux vœux, observations et autres recommandations de la COGEST mais tenons à rappeler que ceux-ci, par définition, restent des souhaits et ne peuvent en aucun cas être contraignants. L'application des points soulevés n'est pas obligatoire mais comme nous le relevons à l'introduction de notre rapport de gestion, nous en tenons compte après analyse de leur bien-fondé et dans la mesure du possible.

Sur ce point néanmoins, et afin d'éviter les remarques récurrentes sur le suivi éventuel relatif aux observations de la COGEST, nous avons proposé à cette dernière, dans un esprit constructif, de nous rencontrer en automne afin de reprendre, avant l'échéance de la rédaction du futur rapport de gestion, les points évoqués afin d'indiquer à la COGEST ceux que nous envisageons d'appliquer, ceux qui ne nous paraissent pas relevant et susceptibles d'améliorer la gestion de notre commune.

Enfin, nous tenons à réaffirmer ici que nous entendons être totalement transparents, que nous n'avons strictement rien à cacher et que tous les documents existants relatifs à la gestion de la Municipalité sont à disposition des commissions de gestion ou des finances.

En conclusion, à l'heure où notre commune se développe harmonieusement, bénéficie grâce à une gestion saine et sérieuse d'une situation privilégiée que beaucoup nous envie, à l'heure où années après années la Préfecture, organe de surveillance de la Municipalité et de sa gestion, se félicite de celle-ci sans émettre la moindre critique, faisons attention de ne pas perdre de vue l'essentiel en jetant le bébé avec l'eau du bain, si vous me permettez l'expression, et en créant au passage un climat de suspicion, peu propice à l'installation d'une relation de confiance indispensable entre votre conseil et l'Exécutif.

Oui, sur près de quatre mille écritures comptables, l'une d'entre elles a été mal imputée pour un montant de CHF 2'600.--. Oui notre organigramme a été modifié à la suite de l'engagement d'une collaboratrice. Oui encore le nom d'un ancien employé figure encore par erreur sur l'une de nos listes. Oui nous n'avons pas pour habitude de réclamer nos factures à nos créanciers, etc. Mais nous pouvons vous l'affirmer, Mesdames et Messieurs les conseillers, toutes ces vérités, ces probables imperfections humblement avouées, n'altèrent en rien le résultat, ne nous empêchent pas d'atteindre nos objectifs, ne nuisent pas au développement de notre village et ne doivent surtout pas vous faire douter du sérieux et de la rigueur que nous essayons d'avoir

avec nos collaborateurs et collaboratrices en matière de gestion pour notre commune.

En m'excusant d'avoir été un peu long, nous tenions à faire passer ce message et nous vous remercions de votre confiance par avance et de votre attention. Merci.»

- Mme Martine BAUD remercie le Syndic pour ses mots et aimerait apporter une précision quant à la page 4 du rapport. Comme dit plus haut, la COGEST s'est arrêtée sur la gestion de l'Auberge communale. Il est indiqué que les factures doivent encore rentrer et que le crédit de transformation de l'Auberge, malgré un crédit complémentaire, est déjà dépassé de CHF 20'000.-, ceci sans compter les factures encore à venir. Mme Martine BAUD précise : La question de la COGEST était de savoir pourquoi le préavis n'avait-il pas été bouclé en 2013 ? Elle lui a répondu qu'elle avait encore un paiement d'honoraires d'architecte à effectuer car tous les petits travaux n'étaient pas encore terminés et quelques petites factures devaient encore rentrer en 2013. La dernière écriture a été faite le 28 octobre 2013. Plus aucune écriture n'a été faite sur ces comptes. Il y a cinq préavis en tout donc cinq comptes. Le total du crédit s'élève à CHF 3'697'600.-, qui a été accordé par le Conseil communal, et la Municipalité a dépensé CHF 3'695'282.98. Les préavis sont terminés, il n'y a plus de factures en attente et le solde est positif. Il est donc faux d'affirmer que le crédit global accordé va encore être dépassé de vingt mille francs !

- Mme Anita RIHS intervient au sujet de l'UAPE en sa qualité de représentante du Conseil communal au sein du Conseil de fondation. Elle aimerait clarifier certaines choses. Voici ses mots : *« Cette fondation est de droit privé et non de droit public. Depuis notre entrée dans le Réseau en 2009, les normes ont été changées entre autre la tarification des prestations qui est uniforme pour tout le réseau et hors de contrôle de la Commune. Le réseau chapeaute les questions financières. Un exemple : si notre UAPE fait une perte une année et un bénéfice l'année suivante, ces montants sont affectés à un fonds commun du réseau. La Commune de Prangins n'a pas à prendre en charge une dette éventuelle ni à disposer d'un bénéfice. Le droit de regard de la commission de gestion, et dans le cadre de la fondation, est limité au seul contrôle des subventions allouées aux parents et usagers de La Fourmilière dont la répartition est de 60% à charge des parents et de 40% à celle de la Fourmilière. Juridiquement parlant, une fondation constitue une entité séparée, administrée, gérée et contrôlée par les organes propres aux fondations. S'agissant des changements au Registre du commerce c'est une seule et même personne qui a démissionné début 2013 et qui est revenue fin août 2013. A l'heure actuelle tout va pour le mieux à La Fourmilière. Il y a une liste d'attente d'enfants pour la rentrée scolaire. De plus, depuis la rentrée 2013-2014, aucun arrêt maladie n'a été constaté. Enfin, à mon point de vue, la remarque attribuée à Mme Seematter est mal venue et réductrice. Je pars du principe qu'elle a été sortie de son contexte. J'en ai terminé et vous remercie de m'avoir écoutée.»*

- M. Gilles MAUROUX a repris le préavis à l'époque de la création de la fondation de la Petite Enfance dans lequel il est bien précisé que la COGEST aurait un droit de regard sur cette fondation. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Quand la COGEST a posé des questions à Mme Seematter, elle a eu droit à un mur et à

un mutisme total. Avec tout ce qui s'est passé ces dernières années à l'UAPE, une Commune devrait être en droit de savoir ce qui s'y passe.

- M. Blaise CARTIER ne veut pas envenimer les choses. Soit c'est du droit privé et cela ne devrait pas figurer dans le préavis sur la gestion de la commune soit cela y figure et la COGEST a un droit de regard sur ce dossier.

- M. Claude FAVRE a également préparé une intervention. La voici : «*Mesdames et Messieurs. Je me permets de prendre la parole et remercie la Commission de gestion pour son excellent rapport. Quand j'ai reçu le préavis de la Municipalité, j'ai trouvé celui-ci très bien élaboré. Après lecture du rapport de la commission de gestion, je tiens à exprimer mon étonnement et aussi ma déception sur tous les points soulevés qui auraient dû être résolus ou qui nécessitaient une réponse, dont certains ont déjà été relevés en 2011 et 2012. Je me demande si lors des réunions avec les municipaux il ne serait pas judicieux d'indiquer une échéance pour répondre aux questions afin d'aller de l'avant et ne pas devoir revenir d'une année à l'autre sur des questions restées sans réponse. Ce qui m'a également interpellé c'est l'objet point 4 UAPE et la réponse qui a été donnée à la commission de gestion par la personne responsable de ce dicastère. Là également, il faudrait une meilleure confiance car cette réponse est un peu légère et pas digne d'un municipal responsable. A mon avis, la Commission de gestion aurait dû soumettre à la Municipalité un délai pour répondre aux questions et exiger un délai pour recevoir les divers documents demandés. Que faut-il penser après lecture de ce rapport, je me le demande. Faut-il se rallier à la majorité de la commission ou à la minorité de celle-ci ? Pour terminer, je souhaite quand même que dans le futur la commission de gestion puisse toujours rapporter et faire son travail critique dans un sens constructif et que notre Municipalité abondera aussi dans ce sens pour répondre aux questions encore ouvertes. Merci.* »

- M. Peter DORENBOS lit en page 53 du préavis qu'il y a un manque à gagner sur les cartes journalières. L'augmentation du prix de la carte journalière est en main de la Municipalité. Il y a eu des années bénéficiaires et d'autres déficitaires. Si chaque fois le petit manque à gagner est imputé sur le prix de la carte, c'est dommage. C'est un excellent service proposé à la population et M. Peter DORENBOS émet le vœu que le prix de la carte demeure inchangé pour les années à venir.

- M. Georges SUTER n'arrive pas à savoir combien de personnes travaillent à la Commune. Le chiffre varie plusieurs fois dans le préavis.

- M. Cyrille PERRET répond que le bon nombre est de 33 personnes.

- M. Jacques AUBERSON revient, comme chaque année, sur le nombre de vols et effractions commis à Prangins énumérés en page 47 du préavis. Il a y plus de vols en 2013 qu'en 2012. Il serait bien qu'on puisse faire baisser ces chiffres.

- M. Peter DORENBOS constate en page 47 que l'hôtel de La Barcarolle a eu 9876 nuitées et en page 61 plus que 9544. Entre le début du préavis et la fin, il y en a 300 de moins. Mais il constate surtout que La Barcarolle a perdu environ 20% de ces nuitées l'année dernière. A-t-on une explication ?

- Le SYNDIC répond qu'il y a toujours des fluctuations dans le domaine hôtelier, la conjoncture actuelle étant certainement une des explications. Quant à la différence de nuitées dans le

préavis, il s'agit du fait que l'un des montants indique les statistiques de nuitées décomptant le nombre de personnes séjournant à l'hôtel et l'autre les statistiques de police qui recensent uniquement les personnes payant la taxe de séjour, étant précisé que les militaires ou les personnes habitant le village sont exonérés. Ceci explique peut-être cette différence.

- M. Michel AUGSBURGER remarque également une forte hausse d'accidents cette année ainsi qu'une forte hausse de contrôles routiers. Sait-on pourquoi il y a cette hausse substantielle ? Une réponse ce soir n'est pas demandée.

Personne d'autre ne demandant la parole, M. Jean-Paul Maret lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 56/14 est accepté
par 43 oui, 3 non et 4 abstentions.**

En conséquence, le Conseil communal donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

Le SYNDIC remercie les conseillers pour son vote de confiance qui est très important pour tous les municipaux. Les remarques et observations ont été entendues et la Municipalité va travailler en cesens.

7/ Préavis no 55/14

Comptes de l'exercice 2013

Le PRESIDENT appelle MM. Jean-Paul MARET et Daniel FRIEDLI, présidents des commissions de gestion et des finances, pour la lecture des conclusions de la commission de gestion.

- En préambule, le SYNDIC remercie tout d'abord les commissions pour leur travail et plus particulièrement celle des finances avec laquelle le travail a été soutenu. Le changement de présentation des comptes ne facilitait pas son travail. Ces modifications sont liées au changement de boursier communal et se justifiaient également au vu du nombre de petites erreurs qui se glissaient dans l'ancienne présentation puisque les chiffres étaient reportés du plan comptable dans les tableaux excel ce qui créait parfois des erreurs de copie. Les comptes aujourd'hui présentés sont directement issus d'un printing de la comptabilité. Mais cela a eu pour conséquence que certains tableaux ont disparu et la Municipalité a pris connaissance de la remarque de la COFIN demandant que ces tableaux soient réintégrés dans le prochain préavis. Cela ne devrait pas poser de problème pour l'année prochaine.

La discussion est ouverte.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE

CHAPITRE 2 - FINANCES

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS

CHAPITRE 4 - TRAVAUX

CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

CHAPITRE 6 - POLICE

CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS

Aucune question ou remarque sur ces chapitres. On passe aux tableaux

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE
CHARGES ET REVENUS PAR NATURE PAR DIRECTION
BILAN

- M. Roland HAAS demande à ce que le cautionnement des bâtiments de la Coopérative des Plantaz soit inscrit aussi dans le bilan présenté à la commission, soit dans les chiffres présentés aux Conseillers, et non seulement dans ceux envoyés à la Préfecture.

- Le SYNDIC confirme que cette caution a été émise et ne figure pas dans les comptes présentés ce soir mais dans les comptes présentés à la Préfecture. Il s'agit d'une caution de CHF 1'650'000.--.

Personne d'autre ne demandant la parole, la discussion est close.
M. Jean-Paul MARET lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 55/14 est accepté
à l'unanimité**

Le SYNDIC réitère ses remerciements.

(Arrivée de M. Pascal Sandoz, le nombre de votants passe à 52).

8/ Préavis no 57/14

Approbation anticipée, pour clause d'urgence, d'un montant de CHF 975'000.-- à porter au budget 2015, soit une augmentation de CHF 444'000.--, par rapport au budget de fonctionnement 2014 des Transports publics, suite au développement et à la mise en place du nouveau réseau au quart d'heure

Le PRESIDENT appelle M. Eric Gétaz, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Eric GETAZ a reçu une question la veille de M. Roland Haas : «En se référant au rapport de la commission, page 2, point 4, il est mentionné qu'il y a une convention signée avec les TPN. Cette convention a une durée de résiliation de douze mois mais peut-elle être résiliée pour n'importe quelle date ou pour un changement d'horaire par exemple ? »

- Mme Violetta SEEMATTER répond qu'il n'y a pas de contrat entre les TPN et Prangins mais il existe une convention entre la Ville de Nyon et les TPN depuis 1998 qui court jusqu'en 2018 avec un délai de résiliation d'une année. A l'époque, pour la ligne du bus Nyon-Prangins, la Municipalité avait délégué la compétence à la Ville de Nyon qui payait les TPN et, en fin d'année, réclamait à la Commune de Prangins un montant correspondant aux parcours effectués sur notre territoire. En 2008, lorsqu'il y a eu des grands changements sur les lignes CFF, le Canton a interpellé toutes les communes ayant des transports publics, dont Nyon. Cette dernière a informé Prangins qu'elle avait l'opportunité d'avoir une ligne de bus plus complète et ainsi développer un réseau pranginois urbain. A cette époque, Mme Violetta SEEMATTER avait demandé un vote d'intentions, oralement, à peu près pour le même montant, afin de le mettre au budget de l'année 2009. Les CFF et les TPN attendaient la réponse de Prangins pour pouvoir commander des bus et engager des chauffeurs. Ce vote d'intention avait été positif et Prangins avait pu obtenir la ligne 805. Par contre,

Prangins est toujours rattachée à Nyon puisqu'il s'agit d'une extension des lignes nyonnaises et notre Commune ne paie qu'une partie. Cet arrangement court jusqu'au 31 août 2018 et, par équivalence, correspond plus ou moins à la concession avec les TPN car Prangins n'a pas l'envergure nécessaire pour détenir cette concession. Le détenteur de cette concession doit émettre des horaires, organiser le transport, correspondre aux dispositions et ordonnances légales des transporteurs. La Confédération délivre les concessions et vérifie que la Commune ou le transporteur répondent à toutes les exigences légales. Cela étant très contraignant, Prangins a préféré laisser la concession aux TPN.

- M. Daniel FRIEDLI n'aime pas être menacé de ne plus avoir de transports publics si le préavis est refusé. Pour être un ardent défenseur des transports en commun, M. Daniel FRIEDLI trouve que la cadence au quart d'heure pendant les heures de pointe est justifiée mais émet des doutes sur la nécessité de cette cadence en dehors de ces heures. Y a-t-il eu une étude de faite pour avoir cette cadence au quart d'heure uniquement pendant les heures de pointe ?

- M. Eric GETAZ confirme que la commission a également évoqué cette menace en séance de commission et que Mme Violetta Seematter s'était excusée des termes employés peu appropriés. Les TPN auraient demandé à Prangins une offre de ce que notre commune avait besoin, l'ont étudiée et ont communiqué le coût. D'après les informations communiquées par les TPN, une cadence réduite en dehors des heures de pointe aurait pratiquement le même coût. Si Prangins reste aux vingt minutes mais que Nyon passe au quart d'heure, les bus auront des perturbations dans les arrêts nyonnais. Dans le cas où Prangins se retire, Nyon pourrait quand même faire payer à Prangins des arrêts nyonnais comme La Redoute, Mafroi, le Petit Perdttemps. La commission n'a pas cherché à en savoir plus, si c'était vrai ou faux, mais cet argument lui a été donné. De plus, dans le quartier de la Petite Prairie qui se construit à Nyon, il y aura un parking qui sera notamment utilisé par les employés de Novartis pour garer leur voiture et ensuite prendre le bus jusqu'à Prangins.

- Mme Violetta SEEMATTER explique que les études qui ont été faites pour une cadence réduite dans les heures creuses révèlent que ce n'est pas optimal puisque notre ligne de bus dessert également Nyon qui sera au quart d'heure. Nous avons voté à l'époque une réorganisation des transports publics dans le district avec un impact sur toutes les lignes de ce district. Il serait très compliqué de faire la gestion des bus au quart d'heure aux heures de pointe, des bus toutes les vingt minutes aux heures creuses et intégrer encore dans ce schéma les horaires scolaires. Il a été décidé de rabattre les horaires scolaires dans les lignes urbaines ou sub-urbaines. A de très rares exceptions, il existe encore des bus scolaires dans les petits villages qui n'ont qu'un seul bus par heure. Les étudiants en secondaire ou au gymnase par exemple ont des horaires irréguliers et c'est souvent un casse-tête pour les parents de gérer plusieurs enfants avec des horaires différents. D'où la nécessité de faciliter le transport scolaire en le rattachant aux lignes urbaines. Intégrer une cadence plus longue aux heures creuses implique également que des bus soient stoppés à certains arrêts nyonnais en encombrant les arrêts de bus. Et n'oublions pas que les chauffeurs sont payés alors que le bus ne bouge pas. Donc pour répondre à la question de M. Friedli,

oui cette option a été étudiée mais écartée car trop compliquée et finalement très onéreuse.

- M. Daniel BUJARD trouve quand même qu'il émane un certain chantage de ce préavis, les conseillers étant mis devant le fait accompli. Que peut faire la Commune de Prangins pour négocier le prix car il est excessif ? En page 3 du rapport, il est demandé si une participation du Conseil Régional pourrait être effectuée pour les lignes de bus. Peut-on avoir une réponse ?

- Mme Violetta SEEMATTER répond que les bus sub-urbains sont de la compétence du Canton. La ligne 817 est sub-urbaine. C'est donc le Canton qui édite les horaires, qui gère cette ligne et décide s'il doit la garder ou pas selon le nombre d'utilisateurs. Le Canton a fait les comptes : une personne par heure environ prend cette ligne. On est à la limite de ce que l'ORT demande pour les lignes de bus sub-urbaines. La mise en place de ce quart d'heure faisait partie du package du Conseil Régional. Ce dernier pilote et finance les études pour ce qui touche aux lignes sub-urbaines. Pour les lignes urbaines, elles sont de la responsabilité de la Commune. En ce qui concerne la ligne 817, et l'information vient d'être communiquée par le Canton à la Municipalité de Prangins, si la cadence au quart d'heure est approuvée, cette ligne ne desservira plus le haut de Prangins mais uniquement le bas et deviendra une extension de la ligne 811 qui vient de Coppet et ira jusqu'à Gland avec un nouvel arrêt sur la route Suisse au niveau de Sadex afin de desservir tout le bas de Prangins. Par contre, si aujourd'hui le vote de Prangins est négatif, la ligne 817 resterait telle quelle mais viendrait à mourir naturellement d'ici une année vu le peu de monde qui l'emprunte.

- M. Gilles MAUROUX. La répartition financière du prix au kilomètre par habitant est plus élevée pour Prangins que pour Nyon, d'où une inégalité de traitement. Pourquoi paie-t-on plus cher ?

- Mme Violetta SEEMATTER répond que cette répartition a été étudiée avec la Ville de Nyon. Le nombre de montées et descentes sur la ligne 805 continue à augmenter, les habitants de Prangins sont une majorité de pendulaires prenant les transports en commun. C'est un choix de Prangins et non une obligation faite par la Ville de Nyon.

- M. Claude PERRET aimerait une confirmation sur la fréquence. Dans le préavis, au point 4.2, il est indiqué que la fréquence est de quinze minutes de 6h00 à 20h00. Ensuite, il est mentionné qu'elle serait de trente minutes tout le samedi et le soir de 19h00 à 24h00. Donc, entre 19h00 et 20h00, quelle est la fréquence juste ?

- Mme Violetta SEEMATTER confirme que ce sera au quart d'heure jusqu'à 20h00 et toutes les trente minutes dès cette heure-là.

- M. Rémy COCHET constate qu'entre les comptes 2012 et ce que l'on veut ajouter au budget 2015, nous avons une augmentation de 180% des coûts pour les transports, c'est énorme. En 2012, la fréquence était passée aux vingt minutes et aujourd'hui elle passera au quart d'heure. Un bus de plus par heure et on demande 180% d'augmentation. Cette clé de répartition financière n'est pas compréhensible. Elle est calculée une fois sur le nombre d'habitant, une autre fois sur les kilomètres et de temps en temps sur une offre des TPN. M. Rémy COCHET s'est amusé à prendre les chiffres et faire la même clé de répartition financière que pour la police intercommunale. Si on l'utilise, cela impliquerait que

Prangins paierait CHF 650'000.- (chiffre pour 2012) et CHF 3'600'000.- pour Nyon. M. Rémy COCHET doute que Prangins soit taxé au même prix que Nyon. Le prix au kilomètre est plus cher pour Prangins que pour Nyon. Oui, les explications sont bien faites dans le préavis : on achète des bus, on engage du personnel en plus, etc., mais, la base de calcul n'est pas équitable. Prangins va payer pour Nyon ! On va verser un million aux TPN quand Nyon en payera trois, sans pour autant avoir une représentation au conseil d'administration des TPN, sans avoir un droit de regard sur leurs coûts effectifs, etc. Si l'année suivante on vient nous redemander une rallonge de deux cent mille francs pour une raison X ou Y, Prangins n'aura aucun moyen ni aucun recul pour refuser.

- M. Michel DECURNEX trouve dommage que la commission de la mobilité n'ait pas été ou consultée pour ce préavis ou n'ait pas été chargée de l'étudier.

- M. Yvan BUCCIOL, président de la commission de la mobilité, faisait partie des membres de la commission ad hoc.

- M. Peter DORENBOS revient au point 4.2 du préavis et lit qu'il y a 70% de kilomètres en plus. Comme l'a dit M. Rémy Cochet, un trajet se paie au kilomètre, c'est ce que fait une entreprise. Pourquoi 70% de kilomètres en plus équivaut à payer 80% du coût ?

- M. Eric GETAZ répond que normalement ces 80% ne correspondent pas qu'au kilométrage. Dans chaque bus sera installé un boîtier de priorisation des feux servant à faire passer au rouge les feux quand le bus arrive, l'installation de radios, la modification de l'aménagement intérieur des bus, l'aménagement d'un nouveau local, etc.

- M. Peter DORENBOS demande donc la confirmation ce soir qu'il ne sera pas demandé à la Commune de Prangins un autre montant pour toutes ces installations évoquées, ni pour créer de nouveaux abris de bus, ou l'achat d'un nouveau bus ou autres choses ?

- M. Eric GETAZ ne peut pas le confirmer, c'est ce qu'il a compris.

Personne d'autre ne demandant la parole, la discussion est close. M. Eric Gétaz lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 57/14 est accepté
par 20 oui, 14 non et 15 abstentions**

9/ Motion de M. Yvan Bucciol sur la «politique communale en matière de transports publics»

Le PRESIDENT informe que cette motion n'est pas recevable car n'étant pas dans les compétences du Conseil communal. Elle peut être transformée en postulat, ce qu'accepte M. Yvan Bucciol.

M. Yvan BUCCIOL se présente devant l'Assemblée et lit sa demande. Le PRESIDENT passe au vote pour le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité.

**Par 50 oui et 1 abstention,
le postulat de M. Yvan Bucciol est renvoyé à la Municipalité**

10/ Election du Président du Conseil communal

M. Robert BERNET, vice-président, est appelé devant l'Assemblée pour présider ce point.

M. Reynald Pasche, président sortant, désire se représenter.

Le Vice-président demande si quelqu'un d'autre se porte candidat ou a une proposition à faire.

Cela n'étant pas le cas, **M. Reynald Pasche est réélu à la présidence du Conseil, par applaudissements**, le vote à bulletins secrets n'étant pas demandé.

11/ Election du Vice-Président du Conseil communal

M. Robert BERNET, vice-président sortant, se représente.

Personne d'autre ne se présente ou fait de proposition.

Le vote à bulletins secret n'étant pas demandé, **M. Robert Bernet est reconduit à la Vice-Présidence du Conseil, par applaudissements.**

12/ Election de deux scrutateurs

Les scrutateurs actuels, Mme Giovanna Bachmann et M. Daniel Dubus, se représentent.

Personne d'autre ne se présentant, ils sont maintenus à ce poste par applaudissements.

13/ Election de deux scrutateurs-suppléants

Les scrutateurs-suppléants actuels, Mme Clotilde Vulliemin et M. Robert Johnson, se représentent.

Personne d'autre ne se présentant, ils sont reconduits par applaudissements.

14/ Election des membres de la Commission de Gestion

Les membres actuels de la Commission de Gestion se représentent à l'exception de Mme Liliane Gavillet. Il s'agit de MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Igor Diakoff, Roland Haas, Jean-Paul Maret et Gilles Mauroux.

M. Roland Haas propose M. Eric Gétaz, qui accepte.

N'ayant pas d'autre proposition, M. Eric Gétaz est élu à la Commission de Gestion par applaudissements.

M. Blaise Cartier est proposé à la Présidence. Il accepte et est élu à cette fonction par applaudissements.

15/ Election des membres de la Commission des finances

Les membres actuels de la Commission des finances se représentent in corpore.

Il s'agit de MM. Daniel Friedli, Jacques Auberson, Michel Augsburg, Olivier Binz et Peter Dorenbos.

Personne d'autre ne fait de proposition ou ne se présente. Ces derniers sont donc ré-élus à leur fonction par applaudissements.

M. Daniel Friedli est reconduit dans sa fonction de Président.

16/ Annonce des préavis à venir

Les préavis suivants sont annoncés :

- PPA «En Messerin»,
- Dépassement de budget relatif aux subventions communales pour des projets privés d'efficacité énergétique,
- Crédit d'étude pour le site de La Combe, nouveau bâtiment cantine scolaire,
- Révision du règlement du Port,
- Pont de La Redoute,
- Taux d'imposition 2015
- Budget 2015

17/ Propositions individuelles et divers

- M. Claude PERRET n'a rien entendu au sujet du nouveau règlement du Conseil communal. Est-ce que ce préavis est remis à 2015 ?
- Le SYNDIC confirme qu'il est en voie de finalisation et va essayer de l'ajouter à sa liste des préavis à venir.
- M. Eric GETAZ constate que le parking des Morettes, du lundi au vendredi, est quasiment plein de voitures provenant des zones frontalières, certainement des employés de Novartis. Cette entreprise a un parking à disposition pour ses employés, moyennant CHF 50.- par mois paraît-il, mais visiblement ils ne l'utilisent pas. M. Eric GETAZ n'a pas la solution mais que peut-on faire pour éviter cela ?
- Mme Liliane GAVILLET confirme que les personnes âgées qui viennent aux après-midis de jeux aux Morettes ne trouvent pas de place de stationnement. Ce n'est pas normal que les employés de Novartis squattent ce parking et que les pranginois doivent aller se parquer ailleurs.
- Mme Violetta SEEMATTER confirme que la Municipalité connaît la problématique et a déjà pris contact avec Novartis pour en discuter. Elle va tout mettre en œuvre pour y remédier.
- M. Blaise CARTIER relate une anecdote arrivée à son fils à la sortie de l'école qui s'est fait happé par une personne qui lui a remis le Nouveau Testament. Au niveau de la religion, c'est aux parents ou à l'école d'encadrer ce genre d'information auprès des enfants et il n'est pas normal que ces personnes attrapent les enfants à leur sortie des classes. C'était le Nouveau Testament mais cela pourrait tout aussi bien être autre chose. M. Blaise CARTIER demande si la police peut faire quelque chose.
- M. Jacques AUBERSON demande si le sentier des Morettes pourrait être mieux entretenu car des racines sortent du sentier ainsi que des regards, c'est dangereux. D'autre part, le giratoire des Mürettes a reçu son tapis définitif. A quelle date les aménagements provisoires seront installés à l'autre carrefour ?
- M. Cyrille PERRET répond qu'aucune date n'est encore fixée mais tout cela arrivera prochainement.

- M. Vanni VOGEL se demande pourquoi les rapports des commissions ne sont pas mis sur le site internet de la commune car les préavis oui.
- Le PRESIDENT répond qu'ils sont publics seulement après leur vote au Conseil communal tout comme les procès-verbaux qui sont publics après leur approbation.
- M. Eric GETAZ demande si le giratoire des Mürettes sera fleuri ?
- M. Cyrille PERRET répond que la Municipalité de Prangins et celle de Duillier se concertent pour savoir quoi mettre au centre du rond-point (fleurs ou autres)
Plus personne ne demandant la parole on passe au point suivant.

18/ Le mot du Syndic

«Aux termes de cette année politique et aux deux tiers de cette législature, je réitère la motivation de la Municipalité à poursuivre sa feuille de route détaillée dans son programme de législature. Que ce soit dans le social, la mobilité et l'environnement, la sécurité, l'aménagement du territoire, les constructions et les grands travaux nous avons encore plein de projets à réaliser et à planifier pour le bien de notre village. Nous sommes également conscients que nous avons besoin du Conseil pour valider et nous donner les moyens de réaliser ces différents projets. Cela ne serait pas possible sans l'institution d'un climat de confiance dans l'établissement d'un vrai débat démocratique et dans le respect des lois et des règlements ainsi que dans le respect des sphères de compétences. La tâche n'est évidemment pas toujours aisée mais elle reste passionnante et surtout empreinte d'une grande responsabilité en ce qui nous concerne vis-à-vis de la population existante et future de notre village. Les options qui frappent à notre porte et à celle de toute la région en matière de développement sont à notre sens aujourd'hui plus que jamais déterminante. Ce sont là les véritables enjeux et priorité pour les années à venir. La Municipalité entend appréhender les différentes options avec sérieux et professionnalisme en prenant soin de défendre l'identité de notre village, ses valeurs patrimoniales et son haut niveau de qualité de vie sans omettre bien sûr d'ajuster les investissements à notre capacité financière. Il nous reste à vous remercier pour votre soutien, soutien pour le travail d'ores et déjà accompli et pour celui à venir. Je profite de féliciter la réélection de votre Président et me réjouis de pouvoir ainsi continuer les bonnes relations qui ont existé entre le Bureau et la Municipalité. Merci et bonne soirée.»

19/ Allocution de M. Reynald Pasche, président du Conseil communal

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Monsieur les Municipaux,
Monsieur le Secrétaire municipal,*

Il est de tradition que le Président du Conseil fasse une

allocution à la fin de l'année et je vais commencer par dire à tous les acteurs de cet honorable Conseil ainsi qu'à tous les municipaux et leurs collaborateurs qui oeuvrent pour la Commune de Prangins un grand merci pour le temps consacré, même parfois beaucoup de temps, à notre chère et belle Commune.

Un grand merci à tous mes collègues du Bureau qui m'ont très bien épaulé tout au long de cette année sans oublier notre huissier, Hugo Schüpbach, qui fait un travail dans l'ombre très apprécié. Merci aussi à toutes nos familles qui supportent nos absences répétées pour le bien de la communauté.

Nous avons eu l'occasion cette année de débattre de nombreux dossiers, de décider, d'octroyer ou pas des finances pour des préavis que la Municipalité nous a présentés. Nous avons eu des amendements, des sous-amendements et même des sous-sous-amendements, des motions, des postulats et chaque commission a fait un très bon travail même si les délais sont parfois serrés, comme la plupart de nos agendas.

Merci pour votre travail de milicien et l'avenir nous dira si nous avons su prendre de bonnes décisions.

Pendant cette année nous avons eu plusieurs scrutins fédéraux et cantonaux. J'aimerais aussi profiter pour remercier le Bureau ainsi que Liliane Gavillet, Frédy Mühlethaler, Terence Gale, Georges Suter et Pascal Sandoz, j'espère que je n'en ai pas oublié, qui ont renforcé l'équipe de dépouillement à plusieurs reprises.

Le poste de Président m'a permis et me permettra encore l'année prochaine, puisque vous m'avez réélu ce soir, de parfaire mes connaissances sur les lois d'une commune et sur le règlement du Conseil qui changera sûrement cette année. Nous aurons aussi l'occasion de commencer à préparer les prochaines élections puisqu'en 2016 nous devons passer au système proportionnel.

J'ai pu apprécier en qualité de Président d'être invité à participer à plusieurs rencontres comme celle des Aînés où les discussions ont été très riches autour d'un repas bien préparé. Ou encore la rencontre avec le Président du Grand Conseil vaudois au Palais Rumine où j'étais accompagné de la secrétaire.

Une année se termine et nous allons pouvoir profiter de cet été qui espérons sera agréable. Un peu de vacances fera du bien et on pourra attaquer cette nouvelle année qui nous annonce à nouveau beaucoup de nouveaux défis et de discussions. Et comme le dit la citation « Celui qui veut réussir se donne les moyens, d'autres se trouvent des excuses ».

Je souhaite que cette nouvelle année nous permette de continuer nos débats dans un esprit de construction et ensemble, conseillers et municipaux, nous prendrons les meilleures décisions pour Prangins.

Cette année marque aussi un changement crucial au sein du Conseil puisque Patricia, notre chère secrétaire, a décidé de passer à autre chose et quittera ses fonctions de secrétaire du Conseil le 1^{er} juillet de cette année, c'est-à-dire mardi. Nathalie Angéloz, présente dans le public, reprendra le flambeau du secrétariat.

Un petit mot pour Patricia : Merci Patricia pour ton efficacité, ta disponibilité et ta gentillesse et, comme je te le disais, la secrétaire du Conseil est la cheville ouvrière du Bureau et du Conseil. Tu l'as assuré avec professionnalisme pour que tout roule. Tu as décidé de te donner une autre direction au sein du Conseil et me réjouis de te voir dans l'assistance. Voici pour te remercier concrètement, de la part du Bureau et du Conseil, un cadeau qui te permettra d'aller te détendre deux jours aux Bains

de Saillon avec la personne de ton choix.

Poursuivant : « Nathalie, tu reprends le flambeau mardi 1^{er} juillet et je te remercie d'avance pour ta disponibilité. Nous aurons le plaisir de t'assermenter en séance de Bureau et de faire la transition des dossiers avec Patricia. Bienvenue au sein du Conseil communal !

Avant de passer au dernier point, j'ai encore un dernier bouquet de fleurs à offrir. En effet, ce soir nous sommes conviés dans une magnifique propriété et nous avons pu garder le secret jusqu'à maintenant. Je remercie notre hôtesse de ce soir qui a ouvert ses portes pour nous faire profiter d'un coin idyllique de notre Commune et j'invite Clotilde Vulliemin à s'avancer pour pouvoir la remercier.

Après l'appel et les jetons de présence, je vous invite à vous rendre au sentier de la Cure où le portail sera ouvert et où l'apéritif sera servi sur la terrasse. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.»

20/ Contre-appel et paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

La présence est de 52 conseillers. La séance se termine à 20h30.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Patricia Jaquier Pérard